



# **MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX**

## *REGLEMENT DE LA CONSULTATION*

Pouvoir adjudicateur :  
**Ville de Jeumont**  
**Centre Administratif G. Pompidou**  
**BP 70 159**  
**59 572 JEUMONT Cedex**

**Marché à procédure adaptée en application de l'article 27 du  
Décret n°2016-360**

**Objet de la consultation :**

**Mise en œuvre d'une ventilation double flux à l'école Ronsard.**

**Date et heure limites de remise des offres : le 3 mai 2018- 12 h 00**

## SOMMAIRE

### **Article premier - Pouvoir adjudicateur**

*1.1 – Nom et adresse officielle de l'acheteur public*

### **Article 2 – Objet et étendue de la consultation**

*2.1 – Objet*

*2.2 – Lieu d'exécution de la prestation*

*2.3 – Visite des sites*

*2.4 – Classification CPV*

*2.5 – Mode de passation*

*2.6 – Décomposition du marché*

*2.7 – Variantes*

### **Article 3 - Conditions de la consultation**

*3.1 – Forme juridique de l'attributaire*

*3.2 – Délai de validité des offres*

*3.3- Confidentialité et mesures de sécurité*

*3.4-Développement durable*

### **Article 4 – Les intervenants**

*4.1- Conduite d'opération*

*4.2- Maîtrise d'ouvrage*

*4.3- Maîtrise d'œuvre*

*4.4- Ordonnancement, pilotage et coordination des travaux*

*4.5- Contrôle technique*

*4.6-Sécurité et protection de la santé des travailleurs*

### **Article 5 – Contenu du dossier de consultation**

*5.1- Mise à disposition du DCE*

### **Article 6- Modalités essentielles de financement et de paiement**

### **Article 7 - Conditions de participation – Présentation des propositions**

*7.1 – Renseignements concernant la situation de l'opérateur économique*

*7-2 – Langue de rédaction des propositions*

*7-3 – Unité monétaire*

### **Article 8 - Conditions d'envoi des propositions**

*8.1 – Remise des plis sur support papier*

*8.2 – Remise des plis par voie électronique*

### **Article 9 - Ouverture des plis – Examen des candidatures et des offres**

*9.1 – Sélection des candidatures*

*9.2 – Critère de jugement des offres et pondération*

*9.3- Négociations*

### **Article 10 – Renseignements complémentaires**

### **Article 11 – Voies et délais de recours**



## **1 – Pouvoir adjudicateur**

### *1.1 – Nom et adresse officielle de l'acheteur public*

**Le pouvoir adjudicateur est la commune de Jeumont  
Représentée par son Maire,**

**Benjamin SAINT-HUILE  
Ville de Jeumont  
Centre Administratif G. Pompidou  
BP 70 159  
59 572 JEUMONT Cedex**

## **Article 2 – Objet et étendue de la consultation**

### *2.1 – Objet*

La présente consultation porte sur les travaux de ventilation à l'école Ronsard.

### *2.2 – Lieu d'exécution de la prestation*

**Ecole RONSARD  
Boulevard Albert Calmette  
59460 JEUMONT.**

### *2-3 La visite des sites*

Les soumissionnaires devront avoir impérativement visité les sites et les installations existantes.

La visite est obligatoire. Celle-ci aura lieu le

A défaut, l'offre sera considérée comme irrégulière.

Merci de contacter **au préalable** pour la visite :

Direction des Services Techniques  
M. HENRY Olivier  
Boulevard Lessines BP 70 159  
59 572 Jeumont Cedex  
Tél. : **06 72 32 70 19**

Un certificat de visite sera délivré au candidat à l'issu de la visite à joindre obligatoirement à l'offre.

### *2.4 – Classification CPV*

Codes CPV : 45331210 – travaux de ventilation

## *2.5 – Mode de passation*

La présente consultation est une procédure passée en application de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics , de l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

## *2.6 – Décomposition du marché*

pas de lot.

## *2.7- Variantes*

### **Variante**

Il est demandé en variante de chiffrer le surcoût et de proposer un tracé permettant la régulation indépendante du RDC (pilotage sur plage horaire différente).

### **Option**

Il est souhaité que l'installateur puisse prendre à sa charge le contrat de maintenance du site. Bien que hors marché, il est demandé à l'entrepreneur d'établir sa proposition tarifaire à l'année pour un contrat de maintenance de l'installation décrite ci-dessus.

## **3 - Conditions de la consultation**

### *3.1 – Forme juridique de l'attributaire*

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du présent marché.

### *3.2 - Délai de validité des offres*

Le délai de validité des offres est de 180 jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

### *3.3 Confidentialité et mesures de sécurité*

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité et les mesures particulières de sécurité prévues pour l'exécution des prestations.

### *3.4 Développement durable*

Sans objet

## **4 – Les intervenants**

### *4.1 Conduite d'opération*

La conduite d'opération est assurée par la maîtrise d'œuvre

### *4.2 Maîtrise d'ouvrage*

Mairie de JEUMONT  
Centre Administratif Georges Pompidou  
59460 JEUMONT  
Tél : 03.27.39.50.55 – Fax : 03.27.39.5805

#### 4.3 *Maitrise d'œuvre*

**ECOBATingénierie**  
**Bureau d'études techniques – Optimisation thermique et énergétique**  
5 av, De Lattre de Tassigny Apt 35  
59 190 HAZEBROUCK  
Tel : 06.87.53.80.99  
Courriel : contact@ECOBATing.com

#### 4.4 *Ordonnancement, Pilotage et coordination des travaux*

Le maître d'œuvre réalisera cette mission.

#### 4.5 *Contrôle technique*

Sans objet

#### 4.6 *Sécurité et protection de la santé des travailleurs*

Sans objet

### **Article 5 – Contenu du dossier de consultation**

Le dossier de consultation (liste des pièces à fournir au candidat par l'acheteur public) comprend les documents suivants :

- le présent règlement de consultation (R.C.) à dater et signer
- un acte d'engagement (ATTRI) et ses annexes
- le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) à dater et signer
- le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) à dater et signer
- la décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) à dater et signer
- les plans techniques des réseaux

#### 5.1 – *Mise à disposition du DCE*

Le dossier de consultation des entreprises est consultable et téléchargeable gratuitement sur la plateforme du **CDG59** (<http://www.cdg59.fr/marches-publics>).

Le dossier peut également être remis par courriel.

### **Article 6 – Modalités essentielles de financement et de paiement**

Le marché est financé sur le budget général de la collectivité.

Le règlement des dépenses se fera par mandat administratif suivi d'un virement. Le délai global de paiement est de 30 jours.

## **Article 7 – Conditions de participation – Présentation des propositions**

Les candidats auront à produire un dossier complet comprenant :

### 7.1 Documents de la candidature:

#### **1- Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise**

- la lettre de candidature (DC1 (ou équivalent), comportant l'attestation sur l'honneur, dûment datée et signée par le candidat
- la déclaration du candidat (DC2 ou équivalent), avec un justificatif prouvant l'habilitation de la personne physique à engager le candidat
- Si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet

#### **2 Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :**

- la preuve d'une assurance pour risques professionnels
- Déclaration concernant le chiffre d'affaire global et le chiffre d'affaires concernant les travaux objet du contrat, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles

#### **3 Les renseignements permettant d'évaluer les capacités professionnelles, financières et techniques et références du candidat :**

- une note présentant : • la société (moyens humains et compétences) • les moyens techniques et professionnels dont le candidat dispose pour la réalisation des contrats de même nature • la liste des principaux travaux effectués au cours des cinq dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé
- Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de contrats de même nature.

#### **4 Certificats de qualifications et/ou de qualité demandés aux candidats**

- Qualifications ou référence équivalentes.

Les candidats pourront utiliser les formulaires DC1 et DC2 disponibles en téléchargement à l'adresse suivante : <http://www.minefe.gouv.fr/>

### Justifications à produire à l'appui de l'offre

L'offre doit contenir les pièces suivantes :

L'acte d'engagement et ses annexes : à compléter et dater

Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)

Le cahier des clauses particulières (C.C.T P.) et ses documents annexés, cahier ci-joint à accepter sans aucune modification daté et signé

Le présent règlement de consultation

Les Décompositions du Prix Global et Forfaitaire (D.P.G.F)

Le certificat de visite des sites

-Un mémoire technique indiquant des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat.

## *7-2 – Langue de rédaction des propositions*

Les propositions doivent être rédigées en langue française.

## *7-3 – Unité monétaire*

Les candidats sont informés que la personne publique conclura le marché dans l'unité monétaire suivante : euro(s) (€).

# **Article 8 – Conditions d'envoi des propositions**

## *8.1 – Remise des plis sur support papier*

Les candidatures et les offres seront remises ou envoyées au choix du candidat suivant l'une ou l'autre des modalités suivantes : par voie postale ou par dépôt.

Les plis contenant la candidature et l'offre sont transmises à l'adresse suivante par pli cacheté en recommandé avec avis de réception postal et portant l'indication de la consultation à laquelle il se rapporte ainsi que la mention « NE PAS OUVRIR AVANT LA SEANCE D'OUVERTURE DES PLIS » :

Monsieur le Maire de Jeumont  
Centre Administratif George Pompidou  
Cellule des Marchés Publics  
Boulevard de Lessines  
BP. 70159  
59572 JEUMONT Cedex

Ces plis peuvent être remis contre récépissé à la Cellule des Marchés Publics de la Ville de Jeumont, Mairie de Jeumont, Bd de Lessines, 5<sup>ème</sup> Etage, du lundi au vendredi de 8H30 à 12 h 00 et de 13h 30 à 16H45.

## *8.2 – Remise des plis par voie électronique*

Les candidats peuvent transmettre leurs documents par voie électronique sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <http://www.cdg59.fr/marches-publics>

La transmission des plis sur un support physique électronique (CD-ROM, clé usb...) est autorisée.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur. Le pli doit contenir les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.



Si une nouvelle offre est envoyée par voie électronique par le même candidat, celle-ci annule et remplace l'offre précédente.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique ou sur support papier. Cette copie est transmise sous pli scellé et comporte obligatoirement la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée.

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

Chaque pièce pour laquelle une signature est exigée doit faire l'objet d'une signature électronique individuelle et conforme au format XAdES, CAdES ou PAdES. La seule signature électronique du pli n'emporte pas valeur d'engagement du candidat.

Le niveau de sécurité requis pour le certificat de signature électronique est le niveau (\*\*) du RGS. Les certificats RGS (Référentiel Général de Sécurité) sont référencés dans une liste de confiance française (<http://www.referencs.modernisation.gouv.fr>) ou dans une liste de confiance d'un autre Etat-membre de l'Union européenne.

Toutefois, le candidat est libre d'utiliser le certificat de son choix si celui-ci est conforme aux obligations minimales résultant du RGS. Dans ce cas, il doit transmettre tous les éléments nécessaires à la vérification de cette conformité.

Les documents devront être préalablement traités par les candidats par un anti-virus régulièrement mis à jour. Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite du marché par les parties

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

Date limite de remise des offres : **le 3 mai 2018- 12 h 00**

## **Article 9 – Ouverture des plis – Examen des candidatures et des offres**

### *9.1 – Sélection des candidatures*

Les critères de choix relatifs à l'offre économiquement la plus avantageuse sont fixés en application de l'article 62 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics. En application de l'article 55 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016, et avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidatures sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ces pièces dans un délai maximum de 10 jours. Les autres candidats, qui ont la possibilité de compléter leur candidature en seront informés dans le même délai.

### *9.2 – Critère de jugement des offres et pondération*

Le jugement des propositions sera effectué dans les conditions prévues à l'article 62 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 au moyen des critères suivants :

**Critères de jugement des offres :**

**Prix 50%**

**- Technique 50%** dont :

- \* 20% sur le planning d'exécution des travaux et son engagement ferme
- \* 15% sur l'adéquation et la qualité du matériel proposé
- \* 5% sur les moyens humains affectés à l'opération
- \* 5% sur les références de chantiers similaires souhaite de passer une bonne journée.
- \* 5% sur la méthodologie d'intervention et l'appréhension globale du projet

*9.3 Négociations*

Le pouvoir Adjudicateur se réserve le droit de négocier avec tous les candidats.

<b>Article 10 – Renseignements complémentaires</b>
----------------------------------------------------

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir, au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des offres, une demande par courriel à

michael.caty@mairie-jeumont.fr  
[viviane.cuvelier@mairie-jeumont.fr](mailto:viviane.cuvelier@mairie-jeumont.fr)

Les candidats pourront également utiliser les fonctionnalités de la plate-forme de dématérialisation (<http://www.cdg59.fr>), ils recevront en retour une réponse par voie électronique par l'intermédiaire de cette plate-forme.

<b>Article 11 – Voies et délais de recours</b>
------------------------------------------------

Les candidats qui le souhaitent peuvent obtenir tout renseignement concernant les délais et voies de recours contre le présent marché auprès du tribunal administratif de Lille.